



Mutuelle régularisation de prélèvement cotisation

Par **Emy24**, le **08/03/2017** à **20:58**

Bonjour

J'ai un problème avec ma mutuelle obligatoire d'entreprise. En effet, elle vient de s'apercevoir que depuis bientôt 3 ans(soit depuis la naissance de mon fils que j'ai affilié à ma mutuelle) elle ne me prélevait pas le bon montant de la cotisation. A ce jour elle me demande la régularisation de ces cotisations et se prélève directement sur mon salaire.

Est ce légal? N'aurait elle pas dû me prévenir? N'y a t'il pas prescription? Tout ceci n'étant pas une erreur de ma part puisque j'ai bien rempli la demande d'adhésion pour mon fils à l'époque, je trouve ça assez facile de se servir à la source....

Aidez moi s'il vous plait!!! [smile17]

Par **morobar**, le **09/03/2017** à **10:24**

Bonjour,

La prescription est de 2 années en période glissante. (de décembre 2014 à décembre 2016, de janvier 2015 à janvier 2017....)

Je ne sais pas si c'est votre employeur qui effectue un précompte, ou si la mutuelle se sert directement, ce qui paraît étonnant.

Par **Emy24**, le **10/03/2017** à **21:06**

Bonsoir

Qu'entendez-vous par prescription de 2 ans? Ma mutuelle est prélevée directement sur mon salaire

Par **morobar**, le **11/03/2017** à **08:53**

J'entends par prescription ce que tout le monde entend par prescription.

La mutuelle ne peut pas réclamer les primes au delà de 2 ans.

Et vous ne pouvez pas réclamer des remboursements sur des soins qui datent de 2 ans.

Mais il est fantaisiste de dire que cette mutuelle se sert directement sur votre salaire.

C'est l'employeur qui établit un précompte.